

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 22 octobre 2019 à 20 h 00 selon convocation en date du 16 octobre 2019 sous la présidence du Maire, Madame DEVERINES Mariane, le secrétaire de séance étant Loïc LAGORCE.

PRESENTS : DEVERINES Mariane, DUBRAC Pascal, POUJAUD Brigitte, DRIEUX Jean-Pierre, CUTARD Fabienne, DESMAISON Marguerite, GRANDJEAN Lilian, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc.

ABSENTS (excusés) : CHANTON Amanda (donne pouvoir à Loïc LAGORCE), DUPUIS Sandra (donne pouvoir à Brigitte POUJAUD).

ABSENT : TRIFFAUT Catherine.

Affaire n° 1 : Résultats de l'appel d'offres pour l'alimentation en eau potable du Moulin Lochon : Le conseil municipal a retenu à l'unanimité l'entreprise EBL pour un montant de 33 715, 50 € HT afin de réaliser les travaux et a autorisé le maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Affaire n° 2 : Résultats de l'appel d'offres pour les aménagements de sécurité du bourg : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise BMTP pour un montant de 81 564, 00 € HT afin de réaliser les travaux et a autorisé le maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Affaire n° 3 : Cession des parcelle Y n° 1331 et Y n° 1332 du lotissement « Quartier Saint-Martial » à l'ODHAC : le conseil municipal a décidé à l'unanimité de céder les parcelles Y 1331 et Y 1332 à l'ODHAC à l'euro symbolique du fait de l'intérêt général de l'opération qui consiste à la construction de pavillons sociaux, de confier la vente à Maître BRUOT-LEDAY, notaire à St-Sulpice-les-Feuilles et a autorisé le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Affaire n° 4 : Approbation du rapport du 25 septembre 2019 de la CLECT : le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le rapport de la CLECT de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche ainsi que l'application des montants des attributions de compensation prévus.

Affaire n° 5 : Concours du receveur municipal – attribution d'une indemnité de conseil : le conseil municipal a décidé à la majorité (3 contres : Lilian GRANDJEAN, Damien BEAUBERT, Brigitte POUJAUD – 4 abstentions : Loïc LAGORCE, Amanda CHANTON, Fabienne CUTARD, Sandra DUPUIS) :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour 2019,
- D'accorder une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45, 73 €

Affaire n° 6 : Réparation de la porte du club house au stade : le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à mandater la facture de l'entreprise BLONDIN Patrick, d'un montant de 1 100 € HT soit 1 320 € TTC en section d'investissement du budget communal.

Affaire n° 7 : Emprunt sur le budget « lotissement » : le conseil municipal a décidé à l'unanimité de réaliser un prêt d'un montant de 50 270 € (durée : 24 mois ; taux : 0, 30 %) auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel du Centre-Ouest, d'autoriser le maire à signer ce nouveau contrat de prêt et à rembourser le capital restant dû du prêt initial, par un mandatement de 50 270 € au 30/11/2019.

Affaire n° 8 : Aménagement d'un local en vue de créer une boulangerie/pâtisserie/snacking : relevé altimétrie et plan de bornage : le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de CADexperts d'un montant de 1 175 € HT concernant un relevé altimétrique et un plan de bornage.

Arnac-la-Poste, le 5 novembre 2019.

Le maire,

Mariane DEVERINES